

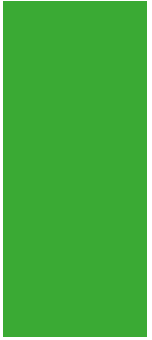
EPIDÉMIE CORONAVIRUS COVID-19

DISPOSITION MISE EN ŒUVRE AU SEIN DE LA LIGUE

15 mars 2019

+

Appliquer scrupuleusement les gestes barrières



Pas de contacts physiques

Se tenir à 1 m de son voisin

Se laver les mains
régulièrement au savon (20-30s)

Tousser dans son coude

Se moucher avec un mouchoirs
jetable et le jeter



Mesures de désinfection
systématique journalière :
poignées de portes, de fenêtres,
tables, bureaux, souris, claviers,
sanitaires, espaces cuisines,
véhicules (volants, leviers de
vitesse), ...

+ Limiter les déplacements & les regroupements

- Pas de participation en présentiel aux réunions -> visio
- Pas de visites de clubs
- Pas de participation aux entraînements
- Pas de session de formation en présentiel organisée par la ligue

+

En cas de premiers symptômes quels qu'ils soient !



Appeler son médecin
généraliste ou le numéro vert,
ouvert 24h/24 : **0 800 130 000**

Si incapacité de travail -> arrêt
maladie à obtenir auprès de son
médecin et rester confiné

Si en capacité de travailler ->
télétravail possible

**PREVENIR IMPERATIVEMENT
ANNE 06.23.43.54.36.**

La ligue prend en charge les
jours de carence et le maintien
des salaires.

+ Cas particuliers

Garde des enfants à domicile
(suite à la fermeture des
établissements scolaires)

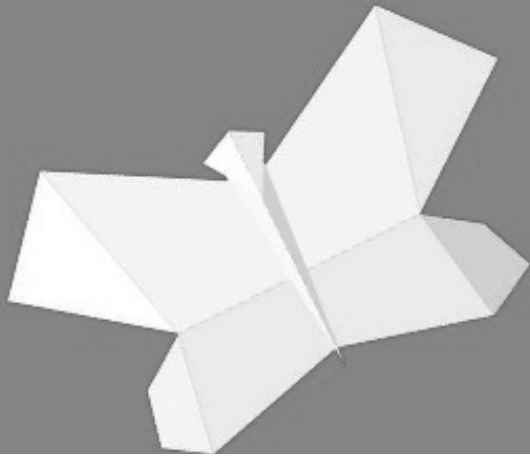
**Demande d'arrêt à déposer sur
le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)**

**Prise en charge 14 jours
calendaires**

+ Si confinement généralisé

- Télétravail généralisé
- Déplacer les congés payés
- Placer des heures de récupération anciennes ou par anticipation
- Déclaration d'activité partielle si prolongation dans le temps des mesures

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »



Henry Ford

+